



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CC/vg

P.V. CULT 03

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2014

Ordre du jour :

1. 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot
- Continuation de l'examen du volet budgétaire de la Culture
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Serge Urbany, M. Serge Wilmes, M. Laurent Zeimet
M. Fernand Kartheiser, observateur

Mme Maggy Nagel, Ministre de la Culture
M. Luc Eicher, Mme Danielle Kohn, M. Bob Krieps, du Ministère de la Culture
Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Martine Mergen, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. 6720 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015**

Il est rappelé que la présente réunion a été convoquée suite à la réunion du 23 octobre 2014, afin de continuer la discussion sur le budget du Ministère de la Culture.

En se référant à la réunion précitée, le représentant du Ministère de la Culture explique que, suite à un problème informatique, certains chiffres annoncés doivent être rectifiés comme suit :

En ce qui concerne le projet de loi n°6722 « Paquet d'avenir », les mesures décidées au niveau du Ministère de la Culture permettront de réaliser les économies suivantes :

- 2015 : 3.760.000 ~~760.000~~ euros
- 2016 : 6.080.000 ~~1.080.000~~ euros
- 2017 : 6.230.000 ~~1.230.000~~ euros
- 2018 : 6.280.000 ~~1.280.000~~ euros.

Echange de vues :

Le budget ayant été présenté lors de la réunion du 23 octobre 2014, il est proposé de procéder à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir les points suivants :

- Il est envisagé d'étendre la procédure d'auto-évaluation, initiée par les questionnaires envoyés aux associations, dans un deuxième temps aux établissements publics, institutions muséales, fondations et structures communales. L'idée étant d'instaurer une répartition plus juste des dotations et d'augmenter la transparence des dépenses en matière de politique culturelle. Madame la Ministre propose de présenter aux membres de la Commission - le moment venu - les conclusions qui découleront de l'évaluation des questionnaires, actuellement en cours. Elle précise qu'en attendant, la résiliation des conventions n'entrave pas le fonctionnement et la programmation des différentes associations.
- La mission d'achat du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) et la propriété des œuvres sont transférées à la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Mudam, détenue par l'Etat luxembourgeois qui en est le seul décisionnaire.
- Le Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) a réalisé, à la demande du gouvernement précédent, un inventaire de toutes les œuvres d'art de l'Etat qui se trouvent actuellement au Luxembourg (notamment dans les musées et ministères) et à l'étranger (dans les ambassades). Un projet de règlement a été élaboré pour en régler et restreindre à l'avenir les prêts et les accrochages aux seuls endroits accessibles au public.
- Le groupe de travail, mis en place dans le cadre du Musée national de la Résistance est en train de finaliser son rapport. Une réunion avec les responsables de la ville d'Esch sur Alzette sera planifiée début 2015 afin d'avancer sur le projet.
- La baisse de la dotation au Centre national de l'audiovisuel (CNA) s'explique en particulier par la régularisation du statut d'une partie du personnel et par la fermeture saisonnière de la « Pomhouse ». L'ouverture pendant les mois d'hiver engendrerait en effet des frais considérables. Les chiffres relatifs à la fréquentation du « Waassertuerm » sont globalement satisfaisants surtout en raison des groupes de visiteurs, qui combinent fréquemment les visites des expositions « The Bitter Years » et « The Family of Man » à Clervaux. La part des visiteurs individuels dans la fréquentation de « The Bitter Years » est moins importante.

La régularisation du statut d'une partie du personnel du CNA permet de réaliser des économies annuelles de 300.000 euros.

- La participation de l'Etat aux indemnités prévues par la loi sur le congé culturel a été budgétisée par erreur, la loi de mise en œuvre du paquet d'avenir prévoit en effet l'abrogation du congé culturel. La représentante du groupe politique CSV demande de rectifier le commentaire relatif à cette mesure dans l'exposé des motifs du projet de loi en arguant qu'il n'est pas exact de prétendre que « la majorité des quelque 600 congés culturels accordés depuis 1995 dans le domaine de la musique a été accordée pour des déplacements de fanfares et d'harmonies municipales (...) », notamment puisque les lignes de conduite avaient été modifiées dès 2004/2005.
- Afin de réaliser des économies, il sera vraisemblablement décidé de fermer le Musée Draï Eechelen les lundis (en plus de la fermeture hebdomadaire du mardi) pendant toute l'année. Cette mesure permettra de réaliser des économies semblables à la fermeture saisonnière initialement envisagée pendant les mois d'hiver.
- La dotation au Casino-Forum d'art contemporain augmente continuellement jusqu'en 2017, puis baisse pour en 2018 pour retrouver le niveau de 2016. Cette trajectoire s'explique par la volonté d'augmenter les moyens financiers actuellement restreints, afin de payer notamment les salaires.
- La progression importante des frais d'experts et d'études (article 12.620), qui passent de 70.000 euros (budget voté 2014) à 270.000 euros (Projet de budget 2015) s'explique par la numérisation dans le secteur culturel et l'analyse de l'intérêt d'un recentrage des activités du MUDAM, du Casino et du Carré Rotondes.
- Il est rappelé que l'intérêt d'un recentrage des activités dans le domaine de l'art contemporain et du renforcement de synergies éventuelles sera analysé, sans qu'une fusion proprement dite du Casino et du MUDAM ne soit à l'ordre du jour. Cette analyse devrait permettre de réaliser des économies annuelles de 200.000 euros en 2015, puis de 300.000 euros en 2017 et 2018.
- Le développement d'un nouveau concept de financement des fouilles d'urgence à réaliser par le Centre national de recherche archéologique en ayant recours à une contribution participative privée dans le secteur de l'aménagement du territoire devrait permettre de réaliser des économies d'un million d'euros en 2015, et d'un million et demi pour les années 2016, 2017 et 2018.
A moyen terme, il est envisagé de donner davantage de flexibilité et d'indépendance au service de l'archéologie en le scindant du MNHA et en le structurant sous forme d'un établissement à gestion séparée.
- Le projet « Hall des soufflantes » a été reporté, même s'il continue à faire l'objet de réflexions et s'il a suscité l'intérêt d'un investisseur privé.
- L'article 33.000 « Animation socio-culturelle : conventions avec des associations » couvre les dépenses effectuées dans le cadre des conventions, alors que l'article 12.300 « Animation socio-culturelle : dépenses diverses » concerne les dépenses supplémentaires, par exemple les frais de voyage.
- Les dotations prévues précédemment sous les articles 41.010 et 43.001 ont été transférées sous l'article 12.260.

- Le Ministère de la Culture, suite à la vérification des conventions conclues avec les différents théâtres, est conscient de l'existence d'une certaine discordance dans les dotations et s'engage à l'avenir à veiller à un meilleur équilibre. La dotation relativement importante au Théâtre national du Luxembourg est citée à titre d'exemple.
- Dans une interview récente accordée par Jo Kox au périodique « Forum » (cf. N°345 - Novembre 2014), le rapport entre culture et finances est abordé. Le directeur administratif du Casino y indique des pistes à explorer par les instituts culturels pour contrebalancer la tendance négative des finances publiques : mécénat et sponsoring, location d'espaces pour des conférences ou des événements privés (...). Le Ministère de la Culture soutient cette approche encourageant l'ouverture vers le secteur privé.
- En ce qui concerne la présidence par le Luxembourg du Conseil de l'Union européenne, et plus particulièrement le programme culturel mis en place à cette occasion, les précisions suivantes sont apportées :
 - Les frais, qu'il convient de maîtriser selon la directive du Gouvernement, sont majoritairement regroupés sous le Ministère des Affaires étrangères ;
 - Le programme culturel n'est – à l'heure actuelle – pas définitivement arrêté, tant pour les événements qui se dérouleront à Bruxelles qu'au Luxembourg ;
 - Le concert d'ouverture, qui aura lieu au « Flagey », fait la part belle aux musiciens de la nouvelle génération : Sunglitters et Michel Reis Trio ;
 - Les autres événements prévus à Bruxelles auront lieu – a priori – surtout dans le circuit « off », notamment au « BOZAR » (où une exposition d'œuvres de Tina Gillen est prévue), au « Botanique » et au « Flagey » ;
 - Le programme culturel, une fois arrêté, fera l'objet d'une publication et, suite à une demande du groupe parlementaire CSV, d'une présentation à la Commission de la Culture.

2. Divers

Il est rappelé que la prochaine réunion aura lieu le 27 novembre 2014 à 9h00.

Luxembourg, le 18 novembre 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président,
André Bauler